



Compte rendu de la rencontre avec Monsieur le Maire de Sassenage

En présence de Monsieur le Maire, des représentant des parents d'élèves (PE) : Alice BLARY (Pis maternelle), Laurent MARSEILLE (Rivoire de la Dame), Zita CORRADIN (Hameau), Carole MATHEVON (Pis élémentaire) et Julie MARTIN (CSF 38). Les PE de Vercors sont excusés.

Monsieur le Maire débute la séance et indique qu'il considère qu'il n'y a pas de réel besoin de transport car seules trois familles se sont manifestées auprès de lui à ce sujet. Il nous demande de justifier les besoins en transport scolaire. Nous expliquons que nous n'avons pas été en capacité de l'engager au vu du calendrier (annonce en fin d'année scolaire). Un sondage a bien été envisagé lors de la réunion d'information aux PE le 19 juin 2018, mais lorsque nous avons appris le lendemain que la résiliation de la convention était effective, nous avons fait le choix de nous tourner vers le SMTC, en tant qu'autorité en charge. Nous rappelons également que plusieurs demandes de sondage ont été effectuées par les parents délégués de différents groupes scolaires auprès de Mme Durand lors des conseils d'école. Dans ce cadre, le courrier envoyé aux familles le 24 mai 2018 par la ville ne peut pas être considéré comme un sondage car biaisé au vu du coût exorbitant annoncé comme reste à charge. Les PE expriment l'inquiétude de ne pas répondre aux attentes des familles dans le contexte du retour à la semaine de quatre jours (fin de journée plus tardive permettant à des parents qui travaillent de récupérer leur enfant au bus).

Les PE demandent un historique du service de transport scolaire.

Monsieur le Maire nous explique que les besoins sont en chute depuis que la ville demande une participation financière aux parents, renforcée par le passage à la

semaine de 4,5 jours. 73 enfants ont bénéficié du service pour les 4 écoles pour la dernière année scolaire.

La ville organise le transport scolaire depuis 1978 (la ville avait alors des bus qui lui appartenaient). Elle abandonne la gestion en régie dans les années 80 en raison des normes renforcées, et décide de passer par un prestataire privé. L'appel d'offre retient Faure, seule entreprise à se positionner (il existerait une entente entre les transporteurs). Puis en 2007, une convention avec le SMTC est conclue pour un financement à hauteur de la moitié du coût pour le matin et le soir. Le service est alors arrêté le midi, avec en parallèle l'augmentation de la capacité des cantines pour accueillir ceux qui en bénéficiaient.

Puis suit une organisation formelle avec le SMTC, comme pour d'autres communes, mais la prise en charge ne représente qu'un quart du coût réel. Le plafond de la subvention versée par élève par le SMTC ne peut dépasser 50 % du coût d'un élève pour le SMTC (886€ cette année). Or ce coût est la moitié du coût réel du service à Sassenage estimé à 1600€.

Pourquoi un coût si élevé ? Un seul transporteur répond aux appels d'offre. Donc le coût est non maîtrisable à la baisse. Des négociations ont été tentées en vain. Le coût du transport à Sassenage (1600€ par élève) est élevé par rapport à la moyenne nationale (800€) et métropolitaine (886€) : le maire explique ceci par le fait qu'un seul transporteur ne répond à leurs appels d'offre. Par contre, aucun justificatif n'a jamais été donné sur ce coût, ni aux usagers, ni au SMTC. Les PE demandent si ce coût étaient moins cher lorsqu'ils y avait plus d'enfants inscrits et Monsieur le Maire répond qu'il était identique.

A noter, car cela était une inquiétude des PE : Faure reste le transporteur pour les sorties scolaires, rien de changé malgré ce qui a été annoncé par Mme Durand. Monsieur le Maire indique qu'il va falloir demander des solutions à la Semitag pour un accès libre des élèves sassenageois sur le réseau TAG lors des sorties, comme c'est le cas aujourd'hui pour Grenoble, car ce transport (notamment les sorties comme la patinoire) reste pour le moment à la charge totale de la ville.

Monsieur le Maire nous précise que la décision prise cette année est à mettre en lien avec ce coût à charge pour la ville et la révision de la carte scolaire programmée pour la rentrée 2019 : en charge à Mme Durand d'engager la démarche de concertation avec les PE, mais elle a pris du retard et cela n'a pas été fait dans les temps, ce que monsieur le Maire déplore.

Les PE soulignent l'absence de concertation telle qu'annoncée par la ville par voie de presse notamment. Le projet d'arrêt du service a été évoqué lors des 2èmes conseils d'école. Les PE rectifient en indiquant que cette information a alors été

communiquée uniquement à Rivoire de la Dame. L'annonce officielle et définitive de suppression a ensuite été réalisée auprès de tous les groupes lors des 3èmes conseils d'école. Les PE ont alors émis le souhait à Mme Durand d'engager le dialogue mais elle ne les a jamais recontacté. Aujourd'hui, monsieur le Maire reconnaît le manque d'informations données aux PE. Tout comme en 2007, une réunion de concertation spécifique à ce sujet aurait dû être organisée avec les PE. Ses consignes n'ont pas été respectées car la problématique n'a été évoquée que dans un seul conseil d'école. Pour les autres, l'annonce de l'arrêt des transports a été annoncée lors du 3ème conseil d'école, donc en fin d'année.

Nous rappelons les difficultés pour accéder à certaines écoles malgré le rapprochement de certaines familles programmé dans le cadre de la refonte de la carte scolaire, qui de plus n'est pas prévue pour cette année. Un PE présent à la réunion sur la révision de la carte scolaire indique qu'une des conclusions de l'étude était que la carte ne serait peut être pas modifiée avant 2020, année de livraison des premiers logements GLD. Monsieur le Maire dément et s'engage à ce que la nouvelle carte soit effective à la rentrée 2019, l'année prochaine.

Les PE indiquent que le SMTC confirme la prise en compte de la résiliation mais qu'ils ne peuvent rien faire pour la rentrée de septembre. Ils pourront proposer un service au mieux pour le retour aux vacances de la Toussaint. La ville explique ne pas avoir eu de retour du SMTC suite à leur résiliation. Par contre, les PE déplorent l'absence de prise de contact anticipée de la ville avec le SMTC, qui aurait permis le maintien du transport dès la rentrée de septembre.

Concernant la demande des PE de mise à disposition d'accompagnateurs de la part de la ville dans les bus scolaires, condition *sine qua none* de la mise en place du service par le SMTC, Monsieur le Maire nous donne son accord.

Monsieur le Maire indique qu'il va contacter le SMTC pour envisager la suite. Les PE souhaitent être associés à la réflexion notamment pour imaginer un service de transport plus adapté et travaillé dans la concertation. Il confirme à nouveau être volontaire pour mettre à disposition du personnel d'accompagnement et également pour intégrer les PE à la réflexion. Par contre, pas de possibilité de maintenir un service à la rentrée en attendant la mise en place du service par le SMTC.

Nous évoquons les difficultés pour évaluer l'augmentation des besoins liés à la construction de nouveaux logement sur la commune car il n'y aurait pas de pré-attribution avant la livraison des immeubles. C'est l'école des Pies qui devrait accueillir les nouvelles familles. Il y aurait des possibilités d'ouvrir cinq nouvelles

salles de classe côté élémentaire. Un PE indique que cela entraînera mécaniquement la suppression de certains espaces essentiels à la qualité d'encadrement comme par exemple la bibliothèque. Monsieur le Maire nous confirme le risque de nouvelles fermetures de classe en attendant l'arrivée des nouvelles familles de ce quartier.

Monsieur le Maire nous tient informés des suites données au rdv avec le SMTC

Avant de partir nous insistons une nouvelle fois sur les difficultés d'accès de certaines familles à leur école de rattachement (route étroite sans trottoir, distance trop longue pour y aller à pied...), ce qui pose des problèmes de sécurité, mais également d'organisation du temps des enfants (obligation de les inscrire en périscolaire le matin notamment)...

En conclusion :

**nous souhaitons le maintien du service de transport scolaire à Sassenage,
et ce dès la rentrée.**